



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-738-500 du 24/04/2017

APPEL A CANDIDATURE - RENTREE SCOLAIRE 2017

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tél : 04 42 91 74 39 - Mail : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Deux postes en milieu pénitentiaire sont à pourvoir à la rentrée scolaire 2017.

- Enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon - Le Pontet
- Enseignant à la maison d'arrêt de Luynes.

Vous trouverez en annexe le profil de chaque poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires du second degré selon les conditions indiquées dans chaque fiche.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE Année 2017/2018

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011).
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> • de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs, • de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics. Pour les mineurs, une attention particulière est accordée aux projets de reprise de scolarité en sortie de détention.
	COMPETENCES	- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux enseignants polyvalents de type PLP (éco-gestion, lettres-histoire, math-sciences) ou justifiant d'une réelle motivation pour intervenir auprès d'un public en situation de décrochage scolaire . La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée aux publics à besoins particuliers, qui possèdent de préférence une certification ou 2CASH, ou qui ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
	REGIME HORAIRE	La durée hebdomadaire d'enseignement est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale PACA Corse, (ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr), pour le vendredi 12 mai 2017, délai de rigueur.
	Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille	

FICHE DE POSTE Année 2017/2018

IDENTIFICATION DU POSTE	
REFERENCE	
INTITULE DU POSTE	Enseignant à la maison d'arrêt Aix-Luynes
PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 6 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	
CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011).
MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. Ainsi, l'enseignant inscrit sa mission dans le projet de l'unité locale de l'enseignement pour : <ul style="list-style-type: none"> • développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs, • permettre aux élèves d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer en détention les diplômes, comme le CAP et le bac professionnel des métiers de la vente, ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
FONCTIONS	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants mettent en œuvre une démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics. Pour les mineurs, une attention particulière est accordée aux projets de reprise de scolarité en sortie de détention.
COMPETENCES	- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux enseignants polyvalents de type PLP éco-gestion ou justifiant d'une réelle motivation pour intervenir auprès d'un public en situation de décrochage scolaire . La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée aux publics à besoins particuliers, qui possèdent de préférence une certification ou 2CASH, ou qui ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.
NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
RÉGIME HORAIRE	La durée hebdomadaire d'enseignement est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale PACA Corse, (ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr), pour le vendredi 12 mai 2017, délai de rigueur .
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille	